



Port du masque sur la voie publique - Arrêté Préfet du 30 octobre 2020

publié le 06/11/2020

Madame, monsieur,

Vous trouverez ci-joint, pour votre information, l'arrêté de Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres en date du 30 octobre dernier, concernant le port du masque obligatoire sur la voie publique et dans les lieux ouverts au public (du 30 octobre au 1er décembre 2020 inclus).

Cordialement,

 [20201030_arreteprefet79_portdumasque_espacepublic79](#) (PDF de 2.2 Mo)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.